

F I P P

Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros
Siège social : 55 Rue Charron 75008 Paris
542 047 212 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Procès-verbal des délibérations

Le mardi vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à onze heures et six minutes au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

L'assemblée est retransmise en direct conformément à l'article L.22-10-38-1 du code de commerce.

Un avis de réunion a été publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°99 du 18 août 2025.

La meeting notice de l'avis de réunion a été diffusée le 18 août 2025.

Un avis de convocation a été inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°108 et dans le support web mesinfo.fr/affiches-parisiennes, le 8 septembre 2025.

La meeting notice de l'avis de convocation a été diffusée le 8 septembre 2025.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, co-Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur Albert AIDAN régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent.

Le cabinet EXCO PARIS ACE, co-Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Monsieur François SHOUKRY régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent.

L'Assemblée désigne Monsieur Ludovic DAUPHIN, directeur général délégué, comme Président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Est désigné en qualité de scrutateur de l'assemblée, l'actionnaire présent et acceptant cette fonction, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix :

La société Rodra Investissements s.c.s, représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN.

Le bureau de l'assemblée désigne en qualité de secrétaire Madame Soliath ALABI, Responsable juridique.

UD

AS

AS
I

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que l'actionnaire représenté possède 49 361 425 actions sur les 122 471 554 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus du cinquième du capital, soit 40,30 % du capital, est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 49 361 425 actions représentent un nombre égal de voix.

Le Président indique qu'aucun actionnaire n'a fait usage de son droit de poser des questions écrites et n'a voté par correspondance.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence ;
- Le pouvoir de l'actionnaire représenté ;
- La copie de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°99 du 18 août 2025 ;
- La copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°108 et dans le support web mesinfo.fr/affiches-parisiennes du 8 septembre 2025 ;
- La copie des lettres de convocation adressée aux actionnaires nominatifs ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes ;
- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Les statuts ;
- L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions ;
- Un formulaire de procuration ;
- Un formulaire de vote par correspondance ;
- Un formulaire de demande d'envoi de documents.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

us

B

AS

Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Nomination de Monsieur Farid BOUDIS, en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur décédé ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION : Nomination de Monsieur Farid BOUDIS en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur décédé

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, prend acte du décès de Monsieur Jean FOURNIER et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Farid BOUDIS, pour la durée restant à courir du mandat de l'administrateur décédé, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté.

VOIX POUR : 49 361 425

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté.

VOIX POUR : 49 361 425

VOIX CONTRE : 0

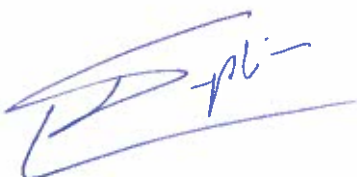
ABSTENTION : 0

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h13.²

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président



Le Scrutateur



Le secrétaire

